

## Observation n°147

Déposé le 28 Juillet 2022

Par FUSERO Matthieu

Bonjour,

La forêt domaniale des Grands Causses est riveraine du projet éolien avec de possibles impacts du fait de la proximité de la E1, E4 et E5. Nous n'avons pas eu de contacts récents avec l'opérateur qui est invité à se rapprocher dans les meilleurs délais de l'ONF pour préciser son étude :

- Sur le plan foncier : La mise au norme au gabarit éolien du chemin rural par élagage des arbres riverains sis en forêt domaniale, l'élargissement éventuel du chemin, l'emprise d'une aire de retournement ou de grutage et d'éventuels survols sont aussi à préciser ;
- Pour les mesures compensatoires défrichement : Du fait de la riveraineté de la forêt domaniale, il est proposé de réaliser des travaux compensatoires au défrichement en forêt domaniale des Grands Causses ou sectionale de Saint-Germain ;
- Pour les mesures compensatoires environnementales : Deux mesures sont prévues par l'Étude d'Impact avec un ilot de sénescence et milieux ouvert (cf. pages 340-342 de l'étude d'impact), si nécessaire des mesures compensatoires peuvent être réalisées en forêt domaniale et communale.

Dans l'attente de vos retours et en vous remerciant par avance.

Bien cordialement,

Matthieu FUSERO

Gestionnaire Concessions ONF Aveyron, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne

Spécialisé ENR

---

---